

La soutenabilité des régimes de pension au Luxembourg et ailleurs

Si l'on parle beaucoup des enjeux de la réforme des retraites au Luxembourg, c'est aussi le cas à l'étranger. En France et en Allemagne, la problématique du financement des pensions est au cœur de nombreuses discussions. Bien que les modèles diffèrent d'un pays à l'autre, pourquoi des réformes apparaissent-elles aujourd'hui comme inévitables, ici comme ailleurs ?

Toute notre vie professionnelle, nous cotisons dans la perspective de bénéficier d'une allocation de retraite plus ou moins importante. Parier sur l'âge de départ à la retraite ou sur le niveau de celle-ci, à moins qu'elle ne se profile dans un futur relativement proche, n'est en rien évident.

Des tensions structurelles

Au Luxembourg, le débat autour de la réforme bat son plein. Les mêmes discussions agitent les sphères politiques et sociales françaises. En Belgique, chaque gouvernement y va de son ajustement. Bref, garantir la viabilité du système de pension est une problématique récurrente et communément partagée à travers de nombreux pays européens.

Les raisons sont bien connues : la population vieillit, la natalité baisse et le nombre d'actifs diminue par rapport à celui des retraités. Résultat : les caisses se tendent. Cependant, tous les pays ne sont pas logés à la même enseigne.

L'âge légal du départ à la retraite en Europe

Si l'on s'en tient à l'âge légal de départ à la retraite, selon les réformes déjà engagées, on constate des disparités d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, il est fixé à 65 ans, et la réforme envisagée par le gouvernement Frieden n'envisage pas de le repousser. En Allemagne comme en Belgique, il évoluera progressivement pour atteindre 67 ans. En Italie, il est déjà de 67 ans, comme dans les pays nordiques. En France, il s'établit entre 62 et 64 ans, selon les générations.

Certains pays, comme l'Italie, ont adopté des mécanismes d'ajustement de l'âge de départ à la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie.

Des départs bien avant l'âge légal

Il est cependant important de noter que des régimes différenciés s'appliquent d'un pays à l'autre, permettant notamment des départs à la retraite en fonction de la durée de cotisations ou encore pour certaines carrières spécifiques. Aussi, il est intéressant de comparer l'âge effectif de départ à la retraite d'un pays à l'autre.

On constate qu'au Luxembourg, celui-ci se situe entre 60 et 61 ans (selon les données de l'OCDE), principalement parce que les travailleurs peuvent faire valoir 40 années de cotisations. En France, l'âge effectif moyen de départ à la retraite est similaire en raison d'une forte utilisation des dispositifs spéciaux. En Allemagne, on quitte le monde du travail à presque 64 ans, en Belgique à près de 62 ans. En Italie et en Espagne, on attend d'avoir passé ce dernier cap. Alors que dans les pays nordiques, c'est plutôt vers 64 ans que l'on célèbre sa mise à la pension.

Au Luxembourg, la volonté affichée du Premier ministre n'est pas de repousser l'âge légal, mais d'opter pour des mécanismes visant à rapprocher l'âge effectif de départ de l'âge légal.

Un déficit dès 2026 au Luxembourg

Si les gouvernements entendent réformer, la tension sur les caisses de financement n'est pas la même partout.

Au Luxembourg, en 2023, les recettes courantes du régime général s'élevaient à 9.739 millions EUR, dont 2.302 millions EUR de produits financiers. Les dépenses courantes du régime général d'assurance pension s'élevaient à 6.884,2 millions EUR. Le niveau des prestations atteignait 6.449 millions EUR en 2023, soit une progression de +12,6% par rapport à 2022.

Selon les chiffres transmis par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS) en 2024, le nombre de retraités sera multiplié par plus de 3 au cours de la période 2024-70, si bien que le ratio entre travailleurs et retraités reculera de 2 et 1/2 environ à 1, malgré une augmentation prévue de près de 190.000 personnes dans la population active (IGSS, 2024).

La Caisse nationale d'assurance pension (CNAP) pourrait entrer en déficit dès 2026 ou 2027, alors que la date de 2028 était envisagée jusqu'ici. Dans ce contexte, la réserve (estimée à plus de 27 milliards EUR en 2023) passerait sous le seuil critique de 1,5 fois les dépenses

Au Luxembourg, le débat autour de la réforme bat son plein. Les mêmes discussions agitent les sphères politiques et sociales françaises. En Belgique, chaque gouvernement y va de son ajustement. Bref, garantir la viabilité du système de pension est une problématique récurrente et communément partagée à travers de nombreux pays européens.



Photo-Che Yeen/Shutterstock

Réformer dès à présent permettrait de préserver la réserve dans le temps et de retarder l'effet de décote du niveau des pensions.

annuelles en 2039, au lieu de 2041. Enfin, la réserve devrait être épuisée en 2045, soit dans exactement 20 ans, au lieu de 2047 ou 2048. Si le système n'est actuellement pas menacé et que le Luxembourg dispose encore d'une réserve confortable, il est bel et bien fragilisé.

En France, un déficit de 15 milliards en 2035

Au début de l'année, en France, la Cour des comptes a présenté les conclusions d'une mission flash sur l'état des finances du système de retraite. Aujourd'hui, la France consacre 13,8% de son produit intérieur brut (PIB) aux dépenses de retraites, soit 388,4 milliards EUR, dont les deux tiers proviennent des cotisations sociales. Le rapport constate que, sans modifications, le déficit du système atteindra près de 15 milliards EUR en 2035, puis autour de 30 milliards EUR en 2045.

En Belgique, selon une analyse de la Banque nationale, les dépenses publiques en matière de pensions devraient continuer de croître dans les prochaines décennies sous l'effet du vieillissement de la

population. Elles devraient grimper de 2,1 points de pourcentage du PIB selon les projections 2023-2070 du *Ageing Report 2021* de la Commission européenne, tandis que le rapport annuel 2023 du Comité d'étude sur le vieillissement prévoit une élévation de 2 points de pourcentage du PIB sur la même période. La croissance de 2,1 points de pourcentage du PIB prévue par l'*Ageing Report* constitue la plus forte progression parmi les pays de référence. En 2070, la Belgique devrait donc afficher le niveau de dépenses de pensions le plus élevé, soit plus de 3 points de PIB au-dessus de la moyenne de la zone euro.

Des réformes inéluctables

En résumé, les systèmes de pension, dans leur conception actuelle, ne sont pas soutenables.

La situation luxembourgeoise, si l'on en croit la Commission européenne, pourrait se dégrader plus rapidement que celle d'autres pays. En juin dernier, Bruxelles émettait des recommandations à l'égard du Luxembourg, en vue notamment de « renforcer la viabilité à

long terme du système de retraite » en jouant sur plusieurs axes : la limitation des possibilités de retraite anticipée, la hausse du taux de participation et d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans et l'amélioration des possibilités d'emploi et de l'employabilité des seniors. Selon l'exécutif européen, la situation du système de pension est délicate à long terme, dans la mesure où sa viabilité repose sur des niveaux de croissance qui apparaissent aujourd'hui difficilement atteignables.

Du côté de la Fondation IDEA, on a pointé l'opportunité d'agir le plus rapidement possible pour réformer le système de pension. En la matière, l'inaction représente un coût non négligeable. Si l'on attend que les réserves tombent en dessous du minimum légal (1,5 fois les dépenses annuelles), les pensions risquent d'être réduites de 29 à 38% par rapport à aujourd'hui, a notamment évalué le *think tank* économique.

Réformer dès à présent permettrait de préserver la réserve dans le temps et de retarder l'effet de décote du niveau des pensions. Autrement dit, ne pas agir dès maintenant pourrait conduire à des situations plus complexes à moyen terme.

Sébastien Lambotte